



SEANCE DU JEUDI 09 JUILLET 2020

Délibération n° **DEL2020\_07\_07**

Intitulé : **Création des commissions thématiques**

Institution

*Fonctionnement des assemblées*

\*

L'an deux mille vingt, le 09 juillet 2020, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni dans la salle du Vieux Moulin à Yvetot, sous la Présidence de Monsieur Gérard CHARASSIER, Président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 04 juillet 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 04 juillet 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 46      Présents : 41      Représentés : 5

**Liste des présents :** Monsieur Didier TERRIER, Mme Stéphanie ETIENNE, M. Dominique MA-CÉ, Mme Martine LEBORGNE, M. Raphaël DIRAND, M. Louis EUDIER, M. Jean-Louis LUC, M. Éric CARPENTIER, Mme Céline DAMBRY, M. Éric RENÉE, M. Lionel GAILLARD, M. Claude BELLIN, M. Vincent LEMETTAIS, M. Gérard LEGAY, Mme Régine HAUZAY, M. Rémy PATIN, M. Pascal LEBORGNE, M. Mario DEMAZIERES, Mme Odile DECHAMPS, M. Michaël DODELIN, M. Sylvain GARAND, M. Jean-Marc DOUCET, Mme Sandrine NORDET, M. Gilles COTTEY, Mme Josiane GILLE, M. Jacques CAHARD, Mme Natacha BOS, M. Émile CANU, Mme Virginie BLANDIN, M. Gérard CHARASSIER, Mme Françoise DENIAU, M. Francis ALABERT, Mme Herléane SOULIER, M. Christophe ADE, M. Florian LEMAIRE, Mme Yvette DUBOC, M. Arnaud MOUILLARD, Mme Marie-Claude HERANVAL, M. Jean-François LEPERF, Mme Charlotte MASSET, M. Thierry SOUDAIS, Mme Dominique TALADUN, M. Laurent BÉNARD

**Liste des absents :** -

**Absents représentés :** Mme Catherine DUCHESNE donne pouvoir à Mme Odile DECHAMPS, Mme Loréna TUNA donne pouvoir à Mme Virginie BLANDIN, Mme Denise HEUDRON donne pouvoir à Mme Virginie BLANDIN, M. Thierry SOUDAIS donne pouvoir à Mme Charlotte MASSET à partir de l'élection du 4ème Vice-Président, M. Rémy PATIN représenté par M. Alain LO-PEZ



De plus, les élus municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation peuvent assister aux commissions sans participer aux votes.

Les commissions thématiques sont convoquées par le président dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le président est absent ou empêché.

Certains dossiers peuvent être amenés à être traités par plusieurs commissions. Afin d'assurer une plus grande transversalité dans l'étude de ces dossiers, des groupes de travail, composés de membres de différentes commissions seront créés à l'initiative du Président ou des Vice-présidents.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1,

## **IL EST PROPOSE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Article 1<sup>er</sup> – De créer les commissions thématiques suivantes (les périmètres d'intervention n'étant pas exhaustifs) :

<b>Intitulé de la commission thématique</b>	<b>Périmètre d'intervention</b>
Développement économique, emploi, formation, orientation	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développement de l'activité économique</li><li>• Implantation d'entreprises</li><li>• Création de zones d'activités économique</li><li>• Observatoire économique</li><li>• Partenariats institutionnels et réseaux entrepreneuriaux</li><li>• Coordination des acteurs locaux de la formation</li></ul>
Transition écologique et énergétique	<ul style="list-style-type: none"><li>• PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)</li><li>• Plan alimentaire</li><li>• Territoire durable 2030</li><li>• Préservation de la biodiversité</li><li>• Energie positive (100 % ENR)</li><li>• SARE (Schéma d'Aménagement de la Rénovation Energétique)</li><li>• Réalisation de projets dans le cadre de la labellisation « ami de la terre »</li></ul>
Promotion et animation du territoire	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développement touristique en lien avec l'office du tourisme</li><li>• Schéma de développement commercial</li><li>• Observatoire du commerce</li><li>• Prospection d'enseignes commerciales</li><li>• Animation globale du territoire (grands évènements)</li></ul>
Rudologie	<ul style="list-style-type: none"><li>• Collecte et traitement des déchets</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation au tri</li> <li>• Gestion des déchetteries</li> <li>• Gestion du chenil intercommunal</li> </ul>
Aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Urbanisme : PLUi, RLPI, SCOT</li> <li>• Mobilité</li> <li>• Infrastructures, eau et assainissement</li> <li>• Risques technologiques et naturels</li> <li>• Animation de la Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées</li> </ul>
Culture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des équipements culturels : médiathèque et conservatoire</li> <li>• Politique d'éducation culturelle et artistique</li> <li>• Participation au projet culturel du territoire</li> <li>• Participation aux réseaux d'acteurs locaux de la culture</li> </ul>
Communication, relations usagers et les communes, développement social	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication externe et interne</li> <li>• Espace France Services</li> <li>• Portail citoyen : simplification des démarches administratives, dématérialisation des procédures</li> <li>• Déploiement des outils numériques (fibre)</li> <li>• Conseil de développement</li> <li>• Démocratie participative</li> <li>• Petite enfance et jeunesse</li> <li>• Animations seniors</li> <li>• Santé et prévention</li> </ul>
Finances, fiscalité et délégation de service public	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prospective financière et fiscale</li> <li>• Budget</li> <li>• Pacte fiscal et financier</li> <li>• Contrat de territoire et contrat de ruralité</li> <li>• Délégation de service public</li> <li>• Animation de l'observatoire fiscal</li> <li>• Animation de la CLECT et de la CIID</li> </ul>

*révélant*

Article 2 – De décider que les commissions thématiques ci-dessus revêt un caractère permanent.

Article 3 – D'ouvrir les commissions thématiques aux conseillers municipaux.

Article 4 – De charger Monsieur le Président de recueillir auprès des conseillers communautaires leur liste de souhaits pour siéger au sein des commissions. Chaque conseiller communautaire pourra formuler jusqu'à trois vœux.

Article 5 – De charger Monsieur le Président de recueillir auprès des Maires la liste des conseillers municipaux qu'ils souhaiteraient voir siéger au sein des commissions thématiques intercommunales.

Article 6 – De décider que le nombre de membres par commissions sera déterminé lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.**

Résultat du vote : à l'unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,  
Monsieur le Président, Gérard CHARASSIER



